



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Bibliographie

Citer ce document / Cite this document :

Bibliographie. In: Économie rurale. N°138, 1980. pp. 59-64;

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1980_num_138_1_2727

Fichier pdf généré le 08/05/2018

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE SIGNALÉTIQUE

La sélection présentée ci-dessous est réalisée à partir des fiches signalétiques établies par le service de documentation de la Station Centrale d'Economie et de Sociologie rurales de l'INRA (*).

Les articles et ouvrages sont classés selon le cadre suivant :

1. Recherche – Enseignement.
2. Economie générale.
3. Gestion et programmation dans l'entreprise.
4. Statistique, méthode et enquêtes.
5. Offre agricole.
6. Débouchés – Consommation.
7. Commercialisation.
8. Prix et revenus.
9. Coopération.
10. Organisations professionnelles.
11. Structures.
12. Institutions – Législation.
13. Sociologie.
14. Démographie.
15. Histoire.
16. Croissance et développement.
17. Planification.
18. Investissements – Financement.
19. Politique agricole.
20. Marché commun.
21. Commerce international.
22. Agricultures étrangères.
23. Etudes par produit.
24. Aménagement – Environnement.
25. Industries agro-alimentaires.

1. Recherche – Enseignement.

LE MOIGNE J.L. — L'analyse de système, malgré tout...
La Pensée (210) févr. 1980, pp. 63-78.

La reconnaissance de l'analyse du système comme une discipline scientifique à part entière, au sein de la Science des systèmes au systémique, elle-même entrant dans le cadre plus général des sciences de l'artificiel. Ainsi insérée dans le système des Sciences, l'analyse de système peut y être considérée comme la discipline faisant son domaine des méthodes de conception-construction d'une classe particulière d'artefacts : les modèles d'intervention intagibles et présumés complexes.

NOACHOVITCH G. — Nourrir - pertinence - tous les hommes. *R. Tiers Monde* 20 (80) oct-déc. 1979, pp. 795-819, tabl., 70 réf. bibl.

2. Economie générale.

SILGUY C. de. — Les agriculteurs, consommateurs et producteurs d'énergie. Paris, IGER. BCARER, mars 1980, 154 p., tabl., réf. bibl.

Une mise au point et un guide sur les problèmes actuels de l'énergie dans leurs relations avec l'agriculture.

3. Gestion et programmation dans l'entreprise.

CLAUSTRIUS J.J. — L'ordinateur et l'étude des grands troupeaux d'élevage. *Ann. Gembloux* (4) 4^e trim. 1978, pp. 189-202, tabl., bibl.

A partir de deux cas concrets, on présente l'apport de l'ordinateur en matière d'élevage. La première illustration est comparable à la gestion informatique du personnel d'une grande entreprise. Le second exemple présente la simulation de l'évolution démographique d'un troupeau d'élevage. Cette technique de tra-

vail est appliquée afin de définir des politiques de vente et d'achat du bétail pour les années futures.

MADIGNIER M.P. — L'étalement des revenus agricoles.
R. Droit rur. (83) janv. 1980, pp. 1-14.

Illustration de la technique de l'étalement des revenus agricoles (en matière de droit fiscal) appliquée aux revenus exceptionnels et aux revenus irréguliers. Présentation, en exemple, d'études de cas avec solutions.

7. Commercialisation

FONDATION ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL. — Colloque international. 1978. Feldafing (RFA). La commercialisation, un élément dynamique dans le développement rural. Berlin, 1979, 53 pp., ann.

(En collaboration avec le Ministère Fédéral de la coopération économique de la RFA, la FAO et l'Association internationale des économistes ruraux).

La commercialisation des produits agricoles et alimentaires dans le développement socioéconomique. Les politiques d'amélioration des systèmes de commercialisation. La coopération internationale. Propositions pour des programmes d'assistance aux PVD.

11. Structures

ANTOINE A. — La question foncière. Recherche sur la nature et l'évolution du prix de la terre en milieu rural. 436 p., graph. réf. bibl.
(Thèse Doc. Etat Sci. écon. Nancy II, juin 1978).

12. Institutions – Législation

Droit (Le) de préemption et les rétrocessions des SAFER.
R. Droit rur. (84) févr. 1980, pp. 57-89.

Première partie de la publication des travaux d'une journée d'étude organisée le 28 septembre 1979 par la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Tours. Les divers rapports analysent les dispositions légales et réglementaires nouvelles, mais aussi et avant tout, la manière dont les SAFER utilisent leurs prérogatives et respectent leurs obligations.

(*) INRA-Economie, 6, passage Tenaille, 75014 Paris. Tél. : 542-46-60.

HAUTEVILLE A. (d'). — Les GAEC : une évolution surprenante. *R. Droit rur.* (83) janv. 1980, pp. 15-29, tabl., carte.

Historique du développement des GAEC en France depuis leur création. Le pourquoi de l'évolution de cette institution en groupement familial sur une seule exploitation alors que le législateur l'avait créée à l'origine pour regrouper des exploitations individuelles de type familial.

14. Démographie

RATTIN S. — Projections pour 1985 et 2000 du nombre d'actifs familiaux et du nombre de chefs d'exploitation. *Cah. Statist. agric.* (1/6) janv.-fév. 1980, pp. 53-61, tabl., graph.

Les perspectives tendanciennes d'évolution de la population active agricole familiale conduisent à un renversement des tendances antérieures : les effectifs devraient diminuer de plus en plus rapidement, la population restante comprendrait une proportion croissante de personnes âgées et le nombre d'installations devrait diminuer fortement.

16. Croissance et développement.

KAYSER B. — Pauvreté urbaine, pauvreté rurale : le partage des miettes. *R. Tiers Monde* 20 (80), oct.-déc. 1979, pp. 693-702, tabl.

La notion de pauvreté : les statistiques qui la concernent, la mesure de son évolution. La prise de conscience des problèmes posés durant le dernier quart de ce siècle. L'évolution qualitative du niveau et des conditions de vie du peuple des villes et de celui des campagnes dans les PVD. Une étude prospective de ces problèmes.

20. Marché commun.

CENTRE D'ETUDES AGRICOLES EUROPENNES. Séminaire européen. Wye College, Ashford (Kent). 1979. Doit-on réformer la politique agricole commune ? Travaux présentés par M. Whitby. Trad. de l'anglais. Ashford, 1979, 50 p., tabl., graph., réf. bibl. Ce séminaire avait pour double objectif : 1. débattre de la méthodologie du calcul des coûts ou bénéfices, pour les pays membres, de leur appartenance à la CEE ; 2. débattre du développement futur des politiques communautaires et de la PAC en particulier, compte tenu des conclusions du débat précédent.

22. Agricultures étrangères.

ALLAYA P., GHERSI G., MALASSIS L., PAPAYANNAKIS M. — Situation de l'agriculture et de l'approvisionnement alimentaire dans certains pays arabes et méditerranéens et leur développement prévisible. — Commission des C.E. *Inform. sur l'agric.* (63), (64) juin 1979, 220 et 281 pp., tabl., graph.

Rapport final de la convention de recherche entre l'ONIC et l'INRA : " Politiques nationales de développement et de commerce extérieur de pays africains importateurs de céréales : Algérie, Maroc, Egypte, Nigéria " : BENHAIM R. — Le Maroc. Paris, INRA Econ. et Sociol. rur. (GEREI) et ONIC, sept. 1979, 96 p., tabl. réf. bibl.

DELORME H. — L'Algérie. Paris, INRA Econ. et Sociol. rur. (GEREI) et ONIC, sept. 1979, 137 p., tabl.

EGG J. — Le Nigéria. Paris, INRA Econ. et Sociol. rur. (GEREI et ONIC) sept. 1979, 125 p., tabl., réf. bibl., cartes.

LEBAS-TUBIANA L. — L'Egypte. Paris, INRA Econ. et Sociol. rur. (GEREI) et ONIC, sept. 1979, 75 p.

SCHERTZ L.P. et al. — Another revolution in US farming ? Washington DC, US Dept. of Agriculture, Economics, statistics and Cooperatives Service. *Agric. Econ. Rep.* (441) 1979. XI, 445 p., cartes, tabl., graph., réf. bibl.

Les bouleversements de l'agriculture américaine se manifestent principalement dans le changement de dimension des exploitations, l'évolution des formes de propriété, l'utilisation des moyens de production, le poids des risques, l'usage du crédit. Cet ouvrage analyse le pourquoi et le comment de l'organisation et de la gestion de la production agricole américaine, et notamment animale, en mettant l'accent sur les différences régionales. Perspectives d'avenir.

25. Industries agro-alimentaires.

BIASIN P. — Structures des entreprises en 1975. Travail du grain. SCEES, IAA (192) oct. 1979, 161 pp., tabl., graph.

1. Situation du secteur travail du grain. 2. Structure du secteur travail du grain. 3. Principales données du secteur. 4. Composantes des principaux critères. 5. Données secteur branche. 6. Données comptables. 7. Données régionales. 8. Liste par secteur des entreprises employant plus de 500 salariés.

LAVRAY D. — Production des industries agricoles et alimentaires en 1978. Enquêtes de branches. SCEES, IAA (135) févr. 1980, 60 p., tabl., graph.

Ce document est une synthèse des résultats des enquêtes de branches réalisées dans les IAA sur l'activité 1978. Il a trait à des données de fabrication, principalement en volume, ainsi qu'aux quantités de matières premières utilisées.

RAPHALEN G. — Production, collecte et transformation du lait en Bretagne. 1978. Rennes, SRSA, n° 69, 1979. 47 p., tabl., graph., cartes.

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE

CHASSAGNE (M.-E.) — *Les mamelles de la France. Agriculture et Territoire.* Paris, Ed. Galilée, 1979, 254 p., prix environ 55 F.

Voici un ouvrage qui mérite l'attention grâce à des idées originales, en particulier sur les problèmes fonciers, largement traités. Je le trouve toutefois irritant, par le caractère discutable et parfois superficiel de certaines analyses et l'adhésion, sans arguments et preuves convaincants, à des thèses fragiles.

Intéressant par la richesse des idées et le recours à des éclairages originaux, utile parce que, pour une fois, les propositions constructives d'amélioration ou de transformation occupent une place très significative par rapport à la description du passé et du présent, ce livre reste fragile, il me semble sur des points importants, car les affirmations semblent mal étayées. Sans doute, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un ouvrage destiné à un assez large public. Il serait donc injuste d'attendre de l'auteur des démonstrations complètes et tout l'appareil formel de la thèse scientifique. Mais certains points sont trop importants pour ne pas donner lieu à une argumentation plus complète.

Notre compte rendu discutera, en premier lieu, du volet foncier de l'ouvrage qui est, comme nous l'avons indiqué, prioritaire. L'analyse des problèmes fonciers et d'aménagement représente, en effet, une part notable (environ 40 %) du volume. Ceci s'explique par les fonctions que l'auteur a occupées dans la cellule de réflexion sur l'aménagement foncier du Ministère de l'Agriculture : l'Atelier Central d'Etudes d'Aménagement Rural (dissous depuis ; pourquoi ?).

Le constat de départ est l'observation des incompatibilités entre les projets, discours et actions des divers agents et groupes en matière foncière. Ceci est maintenant assez classique. Plus originale est l'étude des ambiguïtés de l'action publique et des conflits entre administrations. Mme CHASSAGNE signale que "dans notre dispositif actuel de décision sur l'espace, tout est prévu sauf l'arbitrage entre intérêts publics concurrents. C'est le rapport de forces qui en tient lieu" (p 80). L'auteur campe avec clarté et force les divers acteurs de ces drames fonciers. Avec un sens de l'humour fort plaisant elle mentionne l'existence d'un groupe souvent ignoré : "les justiciers : solitaires et le cœur pur, ils roulent en 2 CV et s'appellent Chargés de Mission, Chargés d'étude d'aménagement, Animateurs. Ils traquent les injustices, les inégalités, les "magouilles" et aussi les fatalismes, les mauvaises habitudes, les réseaux d'oppression" (page 131).

Je ne discuterai pas longuement les fondements théoriques de l'analyse foncière de Mme CHASSAGNE qui s'appuie sur Marx qui "a défini de façon précise la rente foncière et en a élaboré une analyse théorique" (p. 57). Il se trouve que j'ai pris la peine d'étudier d'assez près le livre III en ces matières. Je ne le trouve pas très précis mais peu digeste et surtout peu

utile. (Il s'agit surtout, m'explique Jérôme Grossman, de répondre aux critiques de la théorie de la valeur travail, non d'étudier les problèmes fonciers en tant que tels). Aussi je suis surpris quand je lis (p. 57) : "Tous les développements ultérieurs des économistes sur la rente foncière s'inspirent de l'analyse de Marx." Naïvement je croyais que c'était Ricardo...

J'ai aussi du mal à suivre certaines définitions. Ainsi celle - implicite - de la rationalité. "L'acquisition et la conservation des terres par les paysans n'a aucune rationalité économique. Elles lui apportent d'autres valeurs, non comptables : la sécurité de son travail, une parcelle de pouvoir social..." (p. 56). Ceci me semble bien discutable. Pourquoi le non comptable serait-il hors du champ de la "rationalité économique" ? Mme CHASSAGNE procède d'une manière rencontrée chez de nombreux auteurs modernes qui consiste à donner de la rationalité une définition étriquée - pour ne pas dire fausse - pour pouvoir ensuite prétendre - c'est facile - que les agriculteurs ne sont pas rationnels ! Ainsi, il est contraire à leur intérêt économique que certains agriculteurs respectent strictement, comme ils le font souvent, les règles de leurs religions en ce qui concerne le repos hebdomadaire. Mais le fait qu'ils les observent ainsi ne prouve nullement qu'ils sont de mauvais maximisateurs ou raisonnent faux. Pour revenir à la phrase citée, la sécurité dans le travail et même le pouvoir social ont une valeur. Ces éléments sont certes difficiles à quantifier mais sont quand même du ressort de l'analyse économique.

Mme CHASSAGNE commet ensuite une erreur qui, venant d'une spécialiste du foncier, me choque. Elle définit "abusus" comme le "droit de changement d'usage" (p. 50). Je ne suis pas latiniste mais d'anciens cours de droit m'ont appris que l'abusus est le droit de disposer de la chose (Le droit d'user de la chose comme on l'entend - c'est-à-dire l'"usus" - inclut le droit d'en changer l'usage).

De son analyse, souvent fine et intéressante, des conflits fonciers, l'auteur passe à des propositions d'intervention. Certaines impliquent une transformation assez radicale de l'ensemble de l'agriculture et du monde rural avec création d'une civilisation et d'un pouvoir paysan. Nous les examinerons ultérieurement. D'autres sont plus réformistes et reposent sur le zonage, avec gestion "mutuelle" de la réglementation et partage (péréquation) des plus-values, le contrôle du marché par les SAFER, un contrôle des cumuls (dont l'auteur ne dit pas assez qu'il est actuellement peu efficace), un certain développement des GFA (mais qui ne devraient être que "mutuels", les GFA "investisseurs" étant impurs).

Dans l'ensemble et en dépit d'une présentation souvent originale, ces mesures sont assez classiques. Les positions sur le fermage et les successions sont peu développées - alors qu'il se transmet plus de terres par héritage que sur le marché.

L'arme fiscale qui pourrait, à mon sens, provoquer une baisse des valeurs foncières si elle était maniée avec force, est refusée - ou presque - par Mme CHASSAGNE. En effet (p. 65-67), l'auteur fait de l'impôt foncier "l'élément fondamental du système" tel qu'il est défini dans la "doctrine socialiste" (p. 65).

Je ne sais dans quel document cette "doctrine socialiste" foncière est exposée, car aucune référence n'est donnée, mais la lecture de sa présentation par Mme CHASSAGNE permet de penser qu'il s'agit essentiellement d'utiliser l'impôt pour mobiliser, au profit des collectivités locales, des terrains constructibles. Ces vues sont critiquées par l'auteur qui précise :

Ce système, par sa logique et sa globalité, est intellectuellement très convaincant. Cependant, son insertion progressive dans l'espace et le temps suggère des doutes fondamentaux :

Sur la fiscalité foncière : elle reste "intrinsèquement perverse" même dans un système socialiste. On peut imaginer que les collectivités locales, en espérant un rendement financier important, auraient tendance à définir des zones urbaines trop larges et à y effectuer des redressements fiscaux. D'où la mise en marche rapide des terrains réellement nécessaires à la construction à court terme, bientôt suivie d'un marasme du marché et d'un effondrement des valeurs foncières (et donc de leur rendement fiscal). Les offices ne pouvant et ne voulant pas tout acheter, des opérateurs privés achèteraient alors à la baisse, puis redresseraient les prix par rétention, à la manière des spéculateurs en bourse. Les valeurs foncières connaîtraient de telles fluctuations que leur évaluation déclarative et le système de contrôle des déclarations éclateraient en un arbitraire farfelu... ou pervers. Ainsi, l'impôt foncier, instituant un **coût de stockage** des biens fonciers, et par conséquent rétablissant un jeu classique de l'offre et de la demande dans un marché encore largement privé, instituerait du même coup une cotation des valeurs foncières défiant le contrôle social et faisant le jeu d'adroits spéculateurs.

Quant aux opérateurs immobiliers contraints de conserver le foncier plusieurs années du fait de la lourdeur bureaucratique des opérations de construction, ils se verraient contraints de comptabiliser dans le coût du logement la charge croissante de l'impôt.

Ainsi, la fiscalité foncière reste une *arme à double tranchant*... (p. 66), (souligné par l'auteur).

Cette critique est peut-être valable dans les franges péri-urbaines. Cela dépend pour partie du système de zonage existant et de son efficacité. Mais toute cette analyse ne met pas en cause l'intérêt de l'arme - méchante je le reconnais - d'un impôt fort pour provoquer des baisses de valeur des terres médiocres - et donc d'y permettre le développement de l'élevage extensif en grandes unités. Or ceci intéresse des zones beaucoup plus vastes que le péri-urbain. (La longue citation qui vient d'être faite illustre aussi l'emploi abusif, dans la littérature économico-journalistique actuelle, des mots "spéculation" et "spéculateur". Toute personne essayant d'acheter bon marché et de vendre cher est accusée de spéculation !).

Finalement, les analyses foncières de Mme CHASSAGNE ont le grand intérêt de montrer la variété des agents et intérêts en cause ainsi que l'ampleur des conflits entre eux et des contradictions entre leurs projets. Avec réalisme elle montre l'illusion des fausses solutions technocratiques ou socialistes. En admettant même qu'une meilleure maîtrise du foncier soit obtenue, elle reconnaît avec lucidité que : le "contrôle social de l'appropriation rencontrerait des problèmes d'équité qu'on devine à la lumière de l'expérience des SAFER" (p. 67). En d'autres termes : faut-il créer des "grandes" ou des "petites" exploitations ? Sur ce point essentiel, l'auteur défend des thèses écologico-ruralistes que je n'arrive pas à partager et dont l'examen fera l'objet de la seconde partie de ce compte rendu.

L'argument essentiel de l'ouvrage - outre les problèmes du foncier - est qu'il faut développer une agriculture "paysanne" diversifiée, polyculturelle, en petites unités, mutualiste, moins endettée, utilisant moins de facteurs achetés, "organique", affranchie du système de décision à "logique industrielle", recyclant ses déchets, rendant plus de services d'intérêt général (promenade, esthétique...) à la communauté, plus "qualitative"... Tout cela est fort sympathique mais me semble souvent exagéré, discutable et surtout, non étayé par des raisonnements convaincants.

Le "fondamentalisme agricole", la doctrine selon laquelle seule la (petite) agriculture serait bonne, douce, morale... me semble contredite par les faits. Ceci apparaît dans des romans paysans - dont certains sont d'une noirceur qui rivalise avec celle des descriptions des débuts de la révolution industrielle - mais aussi dans des analyses concrètes comme celle, souvent citée, d'A. Lerouxel au titre révélateur : "La femme et la

famille brimées par l'exploitation familiale" (In : *Paysans d'hier, agriculteurs de demain*, Lyon, Economie et Humanisme, 1951).

En second lieu, la thèse de la diversification polyculturelle et de ses avantages est peu étayée. De nombreuses études ont montré les tendances croissantes à la spécialisation des exploitations qui composent l'agriculture française. Ceci ne se serait pas produit si cela avait été contraire aux intérêts des agriculteurs qui décident librement des spéculations qu'ils pratiquent. Avant de prôner la diversification, il faudrait donc prouver qu'elle sera avantageuse.

La réduction des consommations intermédiaires par unité produite (plutôt que par hectare) est un objectif judicieux et dont l'intérêt s'accroît quand les rapports de prix évoluent au détriment des produits agricoles. Nul économiste, il me semble, ne le niera. Mais d'immenses progrès dans cette voie ont déjà été réalisés. Il suffit de regarder l'évolution depuis 20 ans des coefficients de transformation des aliments du bétail en produits animaux. Toutefois cette réduction des consommations intermédiaires n'est pas judicieuse si, avec 3 kg d'azote de plus on obtient un quintal supplémentaire de blé - ce qui reste hautement rentable.

Tout le plaidoyer de Mme CHASSAGNE en faveur de l'agriculture dite "biologique" repose sur des affirmations. Les "biologiques" sont traités de fous dangereux, alors même que leur succès devient plus évident (p. 165). Les "néo-marginaux"... "feront peut-être plus pour l'avenir agraire que les chercheurs scientifiques des laboratoires institutionnels" (p. 159). Les entreprises des agriculteurs "biologiques" sont "parfaitement rentables... sur de plus petites surfaces..." (p. 164).

Rien de cela n'est étayé. Ce n'est pas étonnant quand deux économistes ont essayé d'étudier l'agriculture dite "biologique", ils ont produit un ouvrage qui n'est guère convaincant (LEPAPE et al., *L'agriculture biologique, écologie ou mythologie*. Grenoble, PUG, 1975).

Enfin il faut soulever la question du sérieux de l'analyse économique et sociologique présentée et regretter de nombreuses erreurs matérielles. Nous le ferons par quelques citations.

Que penser du passage suivant : "l'agriculture est le secteur économique le plus planifié, dirigé, orienté, bureaucraté, à coup de règlements, de primes, de subventions et d'encadrement professionnel, mais la finalité de cette énorme machine semble être principalement de permettre à l'agriculteur de dépenser plus sans augmenter ses prix. La politique agricole tend à maximiser les coûts de production" (p. 48).

Cette analyse me semble inexacte globalement et même contradictoire. Des subventions ne peuvent guère augmenter les coûts de production. L'ensemble de la politique agricole augmente les prix et non les coûts. Sur le plan micro-économique, il est conforme aux intérêts des agriculteurs de se spécialiser et d'utiliser les facteurs achetés. Ceci ne veut nullement dire que certaines formes de diversification récupérant les sous-produits ne soient pas à remettre à l'honneur compte tenu des changements dans les rapports de prix. Mais les agronomes, dans leur grande majorité, considèrent que la "grande culture" végétale assez spécialisée bien pratiquée n'est nullement destructive - et elle produit à bas coût. Ce n'est pas l'excès de politique agricole mais plutôt son insuffisance dans le domaine des structures (pas assez de concentration conformément aux désirs de Mme CHASSAGNE) qui conduit à certaines formes excessives et coûteuses d'intensification (concentrés pour bovins par exemple).

J'avoue aussi avoir du mal à suivre le paragraphe suivant : "L'agriculture-usine est phalocrate : c'est l'homme fort-patron-technicien-violeur de la nature-calculateur-proprétaire-rival de son voisin. L'agriculture-spectacle est maternelle : c'est la femme éternelle source de vie, qui soigne, console, rassure : elle est belle comme l'aïeule, savoureuse comme l'amante, enveloppante comme la mère : L'agriculture-usine, c'est le pain ; l'agriculture-spectacle, c'est le lait : "tu produiras ton pain à la sueur de ton front... tu accoucheras dans la douleur..." La double malédiction subsiste, et les mythes contraires aboutissent toujours à la protection-domination de toute agriculture..." (p. 113).

En ce qui concerne la présentation, que de termes impropres, de fautes dans les noms propres ou les références : Mathieu de Dombasles (p. 24) ; l'exode agricole a fourni des emplois industriels (p. 36) ; J. Klatzman (p. 40) ; Betty Friedman (p. 105) ; "La femme mystifiée" (p. 115) ; Baby-lonne (p. 116).

Signalons pour terminer qu'un sous-titre (p. 201) reprend le titre d'un ouvrage de certains de nos collègues de l'INRA et de l'ENSSAA ("Pays, paysans, paysages") sans le citer.

(Denis BERGMANN)

Réponse de Mme CHASSAGNE à M. D. BERGMANN à propos de son compte rendu sur : *LES MAMELLES DE LA FRANCE. Agriculture et territoire.*

Je considère comme un honneur le fait même que Monsieur BERGMANN ait pris la peine de critiquer mon modeste "essai" et je l'en remercie. Je comprends parfaitement que cet ouvrage, volontairement provocateur, l'ait irrité. Je regrette seulement que l'irritation "viscérale" que provoque chez un économiste de renom la référence aux thèses de l'écologie humaniste l'ait conduit, pour mieux montrer les faiblesses de l'ouvrage, à en voiler les lignes de force. Que M. BERGMANN me permette donc une réponse en forme d'auto-exégèse où les points critiqués seront replacés dans leur contexte.

Avant d'entrer dans le vif du sujet je présente mes excuses aux lecteurs pour les fautes d'orthographe impardonnables qui ont échappé à la relecture, et en particulier à M. KLATZMANN dont j'ai estropié le nom... Si j'ai utilisé l'expression "pays, paysans, paysages" sans faire référence à l'excellente étude des Vosges du Sud, c'est que cette expression fait partie du langage usuel de l'aménagement rural depuis de longues années ; je l'emploie moi-même depuis 10 ans dans l'enseignement.

"Les mamelles de la France", c'est un ensemble de réflexions très libres et personnelles sur l'agriculture et son espace foncier, à partir de ma propre expérience d'aménagement rural. C'est en effet à partir de l'aménagement du territoire que j'ai découvert l'agriculture et ses problèmes économiques et sociaux. L'ouvrage comprend 2 parties : un constat critique et des interrogations sur l'avenir, encadrées par un prologue et un épilogue dont le premier appelle à réfléchir sur le passé et le second, sur le futur.

L'idée directrice de la première partie repose sur un parallélisme entre l'agriculture (la terre) et la femme, du point de vue des rapports sociaux et des mythes : comme la femme, l'agriculture est perpétuellement dominée, protégée et mythifiée, ces trois termes étant inséparables. Le paragraphe que M. BERGMANN a extrait de son contexte, pour indiquer son incompréhension, se situe dans le chapitre sur les mythes qui servent à représenter l'agriculture dans la conscience collective. J'y ai caricaturé le langage mythique appliqué à l'agriculture, que je suis loin d'être seule à avoir identifié. L'existence de mythes contrastés, dont les uns avilissent (le cul-terreux) et les autres sanctifient (le gardien de la nature) est difficilement contestable. Quant aux symboles de virilité associés à l'agriculture industrielle (le tracteur) et aux symboles de féminité associés à l'agriculture traditionnelle (la vache), il suffit d'observer l'usage qu'en fait la publicité pour comprendre qu'ils s'enracinent dans les profondeurs de nos mentalités.

C'est la trilogie protection-dominance-mythes qui me conduit à schématiser les mécanismes de domination de l'agriculture par l'industrie, et à dénoncer les dangers du projet protecteur de la société urbaine sur l'espace rural ; c'est dans ce contexte que se situe "la question du sérieux de l'analyse économique et sociologique présentée". L'analyse économique de l'agriculture dominée est certes sommaire mais je crois avoir cité de nombreuses sources, des chiffres extraits de rapports officiels, des auteurs plus qualifiés que moi aboutissant à des conclusions semblables, qu'ils présentent évidemment de façon plus nuancée. Personnellement je maintiens mes positions, y compris celle de la p. 38 :

tout se passe comme si le dirigisme agricole pratiqué pendant 20 ans avait eu pour finalité d'engager l'agriculture dans des dépenses accrues, les moyens de production étant de plus en plus achetés à l'industrie et même importés, alors même que les prix payés aux producteurs par le secteur aval restaient des prix politiques, négociés, tirés au plus bas ; certains agriculteurs y ont certes gagné, mais peu d'observateurs de la situation actuelle contestent la dégradation des termes de l'échange que subit l'agriculture depuis quelques années : les coûts de production augmentent plus vite que la valeur des productions. Le déficit macroéconomique latent de l'agriculture tend à être corrigé d'une part par la diminution du nombre des agriculteurs, d'autre part grâce aux aides publiques ou transferts sociaux. Les subventions n'augmentent pas les coûts de production, elles viennent compenser ou masquer leur hausse, pour permettre une évolution non négative du revenu agricole (ou du moins de

l'appréhension comptable qu'on peut en avoir). Cette situation, hélas, ne concerne pas le seul secteur agricole mais aussi d'autres secteurs de production à prix contrôlés.

Le problème foncier est traité dans la 1^{re} partie en termes de domination. Le fil directeur des thèses que j'exprime se trouve au chapitre 2, dans un paragraphe introductif intitulé "un triple fil d'Ariane". Pour ne pas alourdir cette réponse, j'y renvoie le lecteur. J'insiste sur le fait qu'il existe une hiérarchie des valeurs entre les idées que j'expose. Le paragraphe sus-mentionné vient en tête. Quant aux références à l'analyse marxiste de la rente foncière que l'on me reproche, elles figurent en petites notes p. 57 (j'aurais d'ailleurs été tout à fait incapable de leur donner plus d'ampleur, et j'ai préféré renvoyer le lecteur aux travaux de D. BARTHELEMY).

Refusant le débat sur la "rationalité" ou sur la "spéculation", car il s'agit de procès d'intention plus que de critiques véritables, je fais "ma culpa" pour mon erreur en ce qui concerne l'abus, qui est bien le droit de disposition.

Venons-en aux doctrines foncières, qui sont présentées et discutées pp. 62-72. Il est certes abusivement simplificateur de parler d'une doctrine administrative et d'une doctrine socialiste. On ne trouve guère de publications présentant des doctrines aussi monolithiques. J'ai toutefois cité en bibliographie (pp. 247-248) quelques ouvrages caractéristiques, dont "Utopie foncière" d'Edgard PISANI, qui présente avec une grande puissance de démonstration un ensemble de dispositions dont s'inspire largement le courant de pensée doctrinal socialiste en la matière. Cet ensemble repose largement sur la complémentarité entre l'impôt foncier et les offices fonciers. J'ai suffisamment pratiqué les milieux de l'urbanisme et les administrations compétentes, depuis 1970, pour formuler en termes de doctrine ce qui ressort des textes et des discours sur la propriété et la politique foncière. Plutôt que de me défendre sur un terrain que je crois connaître, je vais donc contre-attaquer. Je mets en doute l'assertion de M. BERGMANN selon laquelle l'arme "méchante" d'un impôt fort pourrait "provoquer des baisses de valeur des terres médiocres et donc y permettre le développement de l'élevage extensif en grandes unités".

Un impôt annuel fort sur des terres médiocres aurait fort peu de chances d'inciter les propriétaires à se débarrasser de leur bien à n'importe quel prix. Il pourrait au contraire entraîner l'un ou l'autre des effets suivants :

1. - "Je paie plus d'impôts, donc mon terrain vaut plus cher, donc je ne le vendrai qu'à un prix intégrant mes charges fiscales". Etant donné qu'il existe des marchés hiérarchisés pour les divers usages du sol, ce raisonnement conduit à changer de marché. Le propriétaire pratiquera la rétention sur le marché des "terres médiocres" et tendra à négocier son bien sur celui des "réserves d'air pur pour citoyens fatigués" et autres chasses privées.

2. - "Pour échapper à l'impôt fort sur les terres médiocres, je vais changer l'usage du sol en choisissant un usage fiscalement protégé" : exemple, le boisement.

3. - "Puisque je paie plus d'impôts je vais le récupérer sur le rapport de la terre". Si l'on est bailleur on cherchera à augmenter le fermage ou le prix de l'herbe, au besoin illégalement. Si l'on exploite en direct, on cherchera à intensifier au moins partiellement. La rigidité de l'offre et l'hétérogénéité de la demande font que le désert se vend cher, et qu'une fiscalité annuelle forte (pour autant qu'elle soit pensable) aurait probablement des effets inflationnistes.

Les risques de perversité de la fiscalité foncière que j'ai évoqués en milieu périurbain concernent un impôt annuel sur la valeur des terrains en fonction des possibilités de construire. Qu'elle soit évaluée administrativement par rapport au "zonage" ou déclarative, la valeur potentielle de la terre dans un usage souhaité sert d'assiette à l'impôt, ce

qui est censé inciter le propriétaire à adopter l'usage du sol par rapport auquel il est imposé : construire son terrain constructible. Le risque de perversité provient du décalage possible entre les possibilités réelles, concrètes de construire et le dessin du zonage, qui peut être irréaliste, erroné ou "dolosif". Le système de M. BERGMANN est beaucoup plus "bizarre" car il consiste à taxer des terrains sur une valeur qu'ils ne peuvent pas avoir dans l'usage souhaité : élevage extensif. L'effet normal d'une taxe aussi étrange serait l'inflation foncière.

La seconde partie de l'ouvrage est une réflexion sur l'avenir. Son fil directeur est le suivant : nous entrons dans l'ère post-industrielle avec la crise de l'énergie, de l'emploi, de la croissance économique. Quelles seront les demandes adressées à l'agriculture et à l'espace rural par cette société en crise, en rupture d'évolution tendancielle ? Mes réflexions sur ce thème me conduisent à des propositions "hérétiques" par rapport à l'orthodoxie économique dominante ; hérésies agricoles, hérésies foncières. (J'ai d'ailleurs, depuis ce premier exercice, eu l'occasion de progresser en hérésie...). On aborde là le débat d'idées et j'admets parfaitement que tout le monde ne partage pas les miennes.

Les postulats sur lesquels reposent l'économie des pays industriels et ses lois "scientifiques" sont fondamentalement remis en question par la mutation que nous vivons : ils ne peuvent pas servir à conjecturer l'avenir. Alors, utilisons l'utopie ou choisissons un champ idéologique. Je choisis celui que forme la convergence de l'écologisme, de l'humanisme et de l'aspiration autogestionnaire. M. BERGMANN peut préférer celui du néo-libéralisme avec foi au progrès industriel et au pouvoir régulateur du

marché. Je considère comme probable l'échec des politiques basées sur cette philosophie économique et comme nécessaire l'émergence d'une autre économie, régulée par des structures intermédiaires, coopératives et mutualistes, à des niveaux territoriaux fins ; je l'appelle "économie périphérique" et je m'interroge sur l'équilibre entre son pouvoir régulateur et son pouvoir subversif (1).

Je répondrai à toutes les critiques de M. BERGMANN sur ce thème que si je ne peux démontrer le bien fondé de mes hypothèses, il en va de même pour lui : ce qui a été démontré dans un contexte de croissance forte, de hausse perpétuelle des revenus et d'expansion de l'emploi industriel ne le sera sans doute plus dans un contexte de croissance ralentie, de stagnation du pouvoir d'achat et de rareté de l'emploi. Je ne cherche d'ailleurs nullement à démontrer, mais à contribuer à la réflexion constructive.

Les scénarios d'agriculture-fiction qui servent d'épilogue à mon "essai" sont là pour remettre en question ce que j'ai moi-même avancé dans les derniers chapitres. Ils sont là pour démystifier des termes comme "pouvoir vert" et "pouvoir paysan" en évoquant l'épaisseur des problèmes qu'ils recouvrent. Le premier scénario est totalement impossible, les deux autres ont une dose de probabilité, mais l'avenir qu'ils évoquent n'est pas rose pour tout le monde. Si M. BERGMANN n'en a pas parlé, c'est probablement par gentillesse, pour éviter d'en dire tout le mal qu'il en pense. Je l'en remercie et ne manquerai pas de lui envoyer ma nouvelle publication. Agriculture et Prospective, pour relancer le débat...

(M.E. CHASSAGNE)

Je suis heureux que mon compte-rendu bibliographique ait été soumis à Mme CHASSAGNE par la rédaction de notre revue. Ceci lui permet de clarifier divers points et d'apporter des précisions utiles.

La discussion sur les effets, sur les prix des terres, d'une fiscalité foncière accrue mériterait de longs débats. Il n'est guère possible de les engager ici. Je persiste à penser qu'il serait possible d'utiliser astucieusement l'arme de l'impôt foncier.

Je me réjouis d'apprendre que Mme CHASSAGNE va m'envoyer son ouvrage sur "Agriculture et prospective". Je lui envoie de mon côté une note de doctrine que j'ai préparée sur "L'agriculture française, perspectives, stratégies et politiques à long terme" (INRA-Economie, Paris, Août-Décembre 1979). Il est probable qu'il apparaîtra que nous sommes d'accord sur de nombreux points...

(Denis BERGMANN)

(1) J'ai publié un volume entier de références documentaires sous le titre "Agriculture : l'innovation périphérique". Cette exploration documentaire concerne, notamment, l'agriculture biologique et le retour à la terre.